

### **Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 5 juillet 2021 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 4180, rue Legault :
  - une marge latérale 2 minimale de 0,36 mètre au lieu de 3 mètres;
  - une largeur de bâtiment minimale de 5,60 mètres au lieu de 7,2 mètres;
  - un stationnement représentant un maximum de 67 % du frontage du terrain au lieu de 50 %, conditionnellement à ce qu'un minimum de 2,5 mètres du frontage soit pourvu de verdure et d'un arbre à grand déploiement;
2. Permettre aux 3803 et 3805, rue Caron (lot 6 308 105) une allée d'accès totalisant un maximum de 52,52 % de la largeur du terrain au lieu de 50 %;
3. Permettre aux 3815 et 3817, rue Caron (lot 6 308 105), une allée d'accès totalisant un maximum de 52,52 % de la largeur du terrain au lieu de 50 %;
4. Permettre au 5385, rue Aurèle, un garage détaché situé à une distance minimale de 0,80 mètre de la limite latérale du terrain au lieu d'un mètre;
5. Permettre au 5350, rue Canon (lot 6 366 909), la construction d'une habitation unifamiliale de structure isolée avec une marge latérale droite minimale de 1,50 mètre au lieu de 3,00 mètres;
6. Permettre au 1806, rue Soucy, la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée avec une allée d'accès située à une distance minimale de 1,06 mètre du bâtiment principal au lieu d'à 1,5 mètre.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution SH-210614-2.1, toute procédure qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 15 au 30 juin 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 15 juin 2021.  
Marie-Claude Bérubé  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert